



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 09 Décembre 2015**

Date de la convocation 1 <sup>er</sup> Décembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - CANET
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée,  <b>CEYRAS :</b> Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier,  Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela à Mme PRULHIÈRE Yolande,  Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent,  Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan,  Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand,  M.VIDAL Eric à M.DIDELET Serge.</p>

### **Objet : ZAC de la SALAMANE – Vente de la parcelle référencée Lot 12-2 – Autorisation donnée au Président**

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que Monsieur Robin BESSIERE fait part de son souhait d'acquérir la parcelle référencée « Lot 12-2 » d'une superficie d'environ 2 000 m<sup>2</sup> située sur la ZAC de la SALAMANE, au prix de 55 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 110 000 € HT.

Il précise que la surface du lot 12-2 sera définie de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par l'établissement d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert.

Monsieur BRUN ajoute que M. Robin BESSIERE souhaite acquérir cette parcelle afin d'y exercer des activités physiques douces de bien-être et de détente.

Comme tenu de ces informations, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la vente de la parcelle référencée « Lot 12-2 », d'une surface d'environ 2 000 m<sup>2</sup> à M. Robin BESSIERE ou à toute société dont il serait gérant ou associé au prix de 55 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 110 000 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la vente de la parcelle référencée « Lot 12-2 », d'une surface d'environ 2 000 m<sup>2</sup> à M. Robin BESSIERE ou à toute société dont il serait gérant ou associé, au prix de 55 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 110 000 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS" around the top and "HÉRAULT" at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20151211-2015-12-09-32-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2015  
Date de réception préfecture : 11/12/2015